

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Juin 2021

PRESENTS : René MILLET, Chantal BENAETH, Vanessa CABRESIN, Yves CAHIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE, Alain GARCES, Véronique GOUA DE BAIX, Delphine PUJO, Michèle REIGNIER-PRIMET, Michel SENS,

EXCUSES : Pierre POUBLAN qui a donné pouvoir à René MILLET, Emmanuel ROCHE, Alix TORRUELLA.

ABSENTS : Didier BELINGUIER, Danielle LACOSTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Delphine PUJO

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Néant –

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Le Conseil est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes : **Demande de subvention de l'APEA - Adhésion Serres-Morlâas au SEABB et Plan de relance**

- 1) Approbation compte-rendu du 20 Mai 2021 : CR Approuvé à l'unanimité

- 2) Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves : Une sortie scolaire est organisée à Hautacam le 28 juin 2021. Le coût de cette sortie s'élève à 803 €. Une demande de subvention pour le bus a été faite par l'APEA. *Le CM à l'unanimité approuve le versement de 100 €*

- 3) Adhésion Serres-Morlâas au SEABB : Chaque commune doit approuver ou non les demandes d'adhésion. La commune de Serres-Morlâas demande à adhérer au Syndicat d'Eau Assainissement Béarn Bigorre pour la partie Assainissement. Le SEABB a approuvé par délibération du 8 juin 2021.
Le CM à l'unanimité approuve cette adhésion

- 4) Attribution lots Cantine/Classe: Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission d'ouverture des plis s'est réunie les 4 mai et 1^{er} juin 2021 et qu'une réunion avec Mme TARDIEU, Architecte, s'est déroulée le 17 juin afin de choisir les entreprises. Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lots	Désignation	Entreprise	Offre		Variante			
			HT	TTC	Options	HT	Total HT	Total TTC
1	DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS DE FACADES	SARL VERSAILLES	77 132.20 €	92 558.64 €			77 132.20 €	92 558.64 €
2	CHARPENTE - COUVERTURE - MOB - EAUX PLUVIALES	FOURCADE	32 576.90 €	39 092.28 €	PSE 1: Evacuation EP salle de classe	947.20 €	33 524.10 €	40 228.92 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES	MAB	36 800.00 €	44 160.00 €			36 800.00 €	44 160.00 €
4	PLOMBERIE	SEDB	33 095.00 €	39 714.00 €	Plus value pour : Equipement cuisine accessoires sanitaires protection incendie	10 652.40 €	43 747.40 €	52 496.88 €
5	ELECTRICITE	ELECTRO'LAND	36 044.00 €	43 252.80 €			36 044.00 €	43 252.80 €
6	CLOISONS ISOLATION FAUX PLAFONDS PLATRERIE	PARDINA SN	31 655.06 €	37 986.07 €	moins value pour isolation en laine de verre	-1 684.86 €	29 970.20 €	35 964.24 €
7	CARRELAGE - FAIENCES	THIRANT	19 590.56 €	23 508.67 €			19 590.56 €	23 508.67 €
8	MENUISERIES INTERIEURES	FAB	19 640.52 €	23 568.62 €			19 640.52 €	23 568.62 €
9	RETEVEMENT SOLS SOUPLES	VFSOLS	5 971.67 €	7 166.00 €	Plus value barrière étanche	1 270.24 €	7 241.91 €	8 690.29 €
10	PEINTURE	ADURIZ	9 760.00 €	11 712.00 €	PSE Peinture sur murs de clôture	2 087.80 €	11 847.80 €	14 217.36 €
11	TERRASSEMENT - VRD	SOGEBA	67 029.65 €	80 435.58 €	PSE Clôtures	3 000.12 €	70 029.77 €	84 035.72 €
TOTAL			369 295.66 €	443 154.66 €		16 272.90 €	385 568.46 €	462 682.15 €

Le CM accepte de retenir ces offres avec les variantes sauf pour le lot 4 – Plomberie - l'équipement de la cuisine et la protection incendie, le Conseil se garde le droit d'étudier ces variantes.

Il convient maintenant de prévenir les entreprises non retenues qui ont un délai de 11 jours pour faire appel. Une réunion aura lieu le 13 juillet avec les entreprises retenues en présence de l'architecte afin de caler le calendrier et de leur faire signer les actes d'engagement définitifs

Une question est posée sur la séparation éventuelle entre la cour de la cantine et le logement.

- 5) DM – Remboursement caution : Monsieur le Maire informe le CM que suite au départ des locataires et afin de rembourser les cautions, il convient de modifier le budget

Article 020 : dépenses imprévues : - 1090,00 €

Article 165 : Cautions + 1090,00 €

Le CM approuve la modification du budget

- 6) Tarifs de cantine : Monsieur le Maire informe le CM que pour la rentrée 2021, il convient de revoir les tarifs cantine. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du repas pris à la cantine durant l'année 2020 s'est élevé à 6,22 € pour la commune.

Pour l'année scolaire 2020-2021 le tarif facturé aux familles s'élevait à 3,50 € pour les habitants de la commune et de 4,12 € pour les hors commune.

3204 repas ont été servis en 2020 soit un coût pour la commune de 8 714,88 €.

Le prestataire n'augmente pas ses tarifs pour l'année 2021-2022 soit 2.884 € TTC.

Il est proposé d'augmenter le tarif à 3.55 € le repas pour les habitants de la commune et de 4,17 € pour les hors commune. *Le CM approuve à l'unanimité*

- 7) Garderie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix de revient pour l'année 2020 s'est élevé à 4.34 € par journée enfant pour la commune. Le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021, était de :

Famille résidant sur Barzun 2.25 € / jour / enfant avec un maximum de 27 € / mois / enfant et 25 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille Hors commune 2,35 € / jour / enfant avec un maximum de 30 € / mois / enfant et 27 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

1459 journées enfants en 2020 soit un coût pour la commune de 3 049,31 €. Il convient de prévoir les tarifs pour l'année 2021-2022 sachant que les adjoints d'animation seront 2 de 16h à 17h et qu'une réorganisation sera réalisée à l'occasion de l'ouverture de la 3^{ème} classe.

il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

Famille résidant sur Barzun :

1 € le matin

2 € de 16h à 18h

0.75 € de 18h à 18h30 par enfant avec un maximum de 30 € / mois / enfant et 27 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille résidant hors Barzun :

1.10 € le matin

2.20 € de 16h à 18h

1 € de 18h à 18h30 par enfant avec un maximum de 33 € / mois / enfant et 31 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants. *Le CM approuve ces nouveaux tarifs*

- 8) Location matériel: Monsieur le Maire rappelle au CM la possibilité de louer des tables et des chaises pour les particuliers Barzunais. Le tarif des locations est de :

2 € la table de 1.20 X 0.80

0.30 € la chaise

3 € pour les tables PVC blanches qui ne sont louées qu'en cas exceptionnel.

100 € de chèque de caution

Gratuit pour les associations et communes alentours

Le CM décide de ne pas modifier ces tarifs

9) Intégration en voirie communale : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une erreur matérielle a été commise sur la délibération n°28-20210520-04 en date du 20 mai 2021. En effet, dans le dossier d'intégration de la voirie du lotissement « Les Sansonnets » le projet porte sur la parcelle ZB298 mais aussi sur la parcelle ZB168. La délibération est donc annulée et remplacée ce jour.

10) Plan de relance – Socle Numérique : Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier déposé à l'occasion du Plan de relance pour l'acquisition d'un socle numérique pour la 3^{ème} classe : tableau – vidéoprojecteur – visualiseur - ordinateurs ainsi que les fichiers ressources a été accepté.

Une convention devra donc être signée afin d'obtenir la subvention.

Le coût prévisionnel :

Dépenses	HT	TTC	Subventions
Actuelburo	5 828.17 €	6 993.80 €	
Install électrique	2 700.00 €	2 700.00 €	
<i>sous total matériel installé</i>		<i>9 693.80 €</i>	4 900.00 €
One prénum (2 ans)	266.00 €	319.20 €	
Matador (2 ans)	90.00 €	90.00 €	
<i>sous total service 2 ans</i>		<i>409.20 €</i>	204.60 €
TOTAL		10 103.00 €	5 104.60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE ces devis et AUTORISE le Maire à signer cette convention

11) Plan Communal de Sauvegarde : Ce document est en cours de finalisation. Il retrace les actes à réaliser en cas de risques. Il convient encore de trouver des bénévoles.

Delphine PUJO en soutien à Vanessa CABRESIN

Michel SENS à la logistique avec Bernard CAZABAN-CARRAZÉ

Yves CACHIN pour l'alerte avec Véronique GOUA DE BAIX

Chantal BENAZETH au secrétariat, titulaire avec Isabelle FRERE en renfort. Un suppléant pourrait être nommé.

Directeur – Organisateur des secours : René MILLET avec Pierre POUBLAN

12) Elections : Monsieur le Maire félicite l'équipe pour l'organisation du 1^{er} tour.

Emmanuel ROCHE ne pourra tenir son créneau de 12h à 14h, Michel SENS propose d'échanger avec le sien de 10h à 12h.

13) Questions diverses

a) Les portes de l'Eglise ont été changées.

b) Bulletin municipal: Préparation fin juin, début juillet.

c) Un trou d'environ 15 cm de diamètre a été repéré sur la Rue de l'Aussère avec un risque d'affaissement. Ce défaut a été signalé au Département, un panneau a été posé et les travaux de réparation sont en cours.

d) Un appel a été reçu en Mairie afin d'élucider les tirs intempestifs qui ont lieu sur la commune.

C'est un « effaroucheur » pour les biches installé chez M GARROT.

e) L'éclairage public

- de la Rue du CF Pommiès s'éteint à 22h au lieu minuit. Idem pour l'impasse Gaston Hêches depuis les travaux sur le transformateur.
- de la rue du bois ne s'éteint pas. Le SDEPA va venir régler les horloges.

Fin de séance à : 23h15



Le Maire
René MILLET